

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUMBIN

N° 2026_06_49

Conseillers municipaux En exercice : 15 Présents : 13 Excusés : 0 Votants : 15	Le 25 juin 2026, le conseil municipal de la commune de Lumbin s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Michel MIET, Maire. Date de la convocation : 19 juin 2026
---	--

Présents : Michel MIET, Madeleine NOVELLI, Ange LEONETTI, Giuseppa ARNOLD, Eric NIEBERGALL, Paul MILLIAT, Jean-Pierre DUPUY, Didier POYET, André HUMBERT, Delphine EXTRA, Morgan CHOPLAIN, Lou IOHNER, Maïlys QUÉRÉ

Représentés : Madeleine PACUTA, représentée par Giuseppa ARNOLD, Florence OLIVIER, représentée par Madeleine NOVELLI

Excusés :

Délibération n° 2026_06_49

Modification des conditions de location des salles communales

Madame la première adjointe expose que, par délibération n° 2022_11_41 en date du 7 novembre 2022, le Conseil municipal a fixé les conditions de location des salles communales les week-ends.

Cette délibération prévoit notamment que les salles communales Icare et Cnossos peuvent être louées à des associations et à des particuliers, sous réserve des conditions propres à chacune de ces salles.

Concernant la salle Cnossos, la délibération précitée prévoit actuellement que sa location est réservée aux Lumbinois, moyennant le dépôt d'un chèque de caution de 100 €, pour une occupation possible du samedi 14h au lundi 8h30, au maximum une fois par mois.

Cependant, la salle Cnossos présente des contraintes qui justifient qu'elles soient dorénavant réservées aux services communaux, aux associations et aux organismes dont l'activité concourt à un intérêt communal ou général.

Il est donc proposé de modifier les conditions de location des salles communales en ce sens, uniquement pour la salle CNOSSOS.

Les autres dispositions, notamment celles relatives à la salle Icare demeurent inchangées.

Après avoir entendu les explications de la rapporteur et en avoir débattu,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2125-1,

Vu la Délibération n° 2022_11_41 en date du 7 novembre 2022 relative à la modification des conditions de location des salles communales les week-ends,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la modification des conditions de location des salles communales,
- **DÉCIDE** de réserver l'utilisation de la salle CNOSSOS pour les besoins communaux, ainsi que pour les associations et les organismes concourant à un intérêt communal ou général, dans les conditions fixées par la commune,
- **PRÉCISE** que les conditions de location de la salle Icare demeurent inchangées,
- **DIT** que la présente délibération modifie la délibération n° 2022_11_41 en date du 7 novembre 2022 pour toutes les dispositions contraires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mener toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité
(15 voix POUR)

Certifiée exécutoire

Le secrétaire de séance
Eric NIEBERGALL



Le Maire,
Michel MIET

